

Séance du 19 décembre 2018

Composition du Conseil communal :

Mme Hélène LEBRUN, Bourgmestre, Présidente;

Mmes et M. Ludivine ROSIÈRE, Christian MATAGNE et Sandrine LISSOIR, Echevins;

Mmes et MM. Didier ROUARD, Hervé RONDIAT, Pierre LEDENT, Christian ALEXANDRE, Etienne MAROT, Jean-Pol BRASSEUR, Nicolas ROUARD, Guillaume RATY, Pascale DECLAYE, Quentin HYAT et Emmanuel DAVIN, Conseillers communaux.

~~Mme Francine JASPART, Présidente du CPAS, siège avec voix consultative.~~

M. Nicolas GOBLET, Directeur général ff

Absents : néant

1. TUTELLE

Prend connaissance de l'arrêté du 14 novembre 2018 de Mme la Ministre des Pouvoirs Locaux :

- de réformer la modification budgétaire ordinaire n°2 pour l'exercice 2018 comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
MB précédente	7.508.033,18	7.263.499,79	244.533,39
< crédits	46.857,48	350.177,41	3.319,93
> crédits	172.590,10	368.277,66	-95.687,56
Nouveau résultat	7.633.765,80	7.281.600,04	352.165,76

- et d'approuver la modification budgétaire extraordinaire n°2 pour l'exercice 2018 ci-après :

	Recettes	Dépenses	Solde
MB précédente	3.308.739,02	3.308.739,02	
< crédits	11.858,00		-11.858,00
> crédits	222.603,00	210.745,00	11.858,00
Nouveau résultat	3.519.484,02	3.519.484,02	0

2. ZP LESSE ET LHOMME

Prend connaissance de la décision du 07.12.2018 de M. le Gouverneur de la Province de Namur d'approuver la dotation communale 2019 à la zone de police Lesse et Lhomme.

3. RAPPORT ANNUEL 2018

Reçoit pour information le rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'exercice 2018.

4. COMMISSION COMMUNALE D'ACCUEIL

Procède à la désignation des membres effectifs et suppléants de la 1^{ère} composante de la CCA :

Membres effectifs	Membres suppléants
LEBRUN Hélène	MAROT Etienne
DECLAYE Pascale	BRASSEUR Jean-Pol
RATY Guillaume	LISSOIR Sandrine

5. Par 8 voix pour et 7 abstentions :

TAXES SUR LES ÉOLIENNES :

Décide de modifier, pour l'exercice 2019, l'article 4 du règlement-taxe relatif aux éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité arrêté en son temps pour les exercices 2015 à 2019 inclus, en y insérant le premier tiret suivant :

« Article 4 – La taxe est fixé comme suit par éolienne visée à l'article 1^{er} :

- Pour une puissance inférieure à 1 mégawatt : 0,00 € »

**6. Par 14 voix pour et 1 abstention :
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Décide d'octroyer un subside de fonctionnement pour l'année 2019 aux associations suivantes :

Protection des animaux	1.000,00
Parents-secours	125,00
Théâtre-action	500,00
Maison de la laïcité	247,90
Asbl Les Plus Beaux Villages de Wallonie	1.600,00
ONE	2.000,00
Asbl Logement Gestion Dinant Philippeville	1.295,00
Asbl Maison du Tourisme Famenne Ardenne	13.767,59
Asbl Office du Tourisme de Houyet (OTH)	8.957,87
Asbl Office du Tourisme de Houyet (OTH) – engagement d'étudiants	6.000,00
Asbl Office de Promotion et de Développement de Houyet (ODPH)	5.000,00
MAatéle	6.100,00
Maison de l'Emploi	2.600,75
Fondation Rurale de Wallonie	4.900,00
Service de la Culture de la Province de Namur (bibliobus)	2.200,00
Asbl Amicale du jumelage Houyet-Rasteau	743,68
Asbl Amicale du jumelage Houyet-Rasteau (participation jumelage)	5.000,00

**7. Par 8 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions :
BUDGET COMMUNAL 2018**

Arrête comme suit le budget communal de l'exercice 2019:

7.1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes ex. proprement dit	6.936.271,46	2.166.815,85
Dépenses ex. proprement dit	6.915.578,78	2.238.798,66
Boni ex. proprement dit	20.692,68	Mali : 71.982,81
Recettes ex. antérieurs	352.165,76	0
Dépenses ex. antérieurs	71.304,00	0
Mali ex. antérieurs	280.861,76	Boni/Mali : 0
Prélèvements en recettes	0	71.982,81

Prélèvements en dépenses	0	0
Recettes globales	7.288.437,22	2.238.798,66
Dépenses globales	6.986.882,78	2.238.798,66
Boni global	301.554,44	0

7.2. Tableau de synthèse

7.2.1. Service ordinaire (partie centrale)

Budget précédent	Après dernière MB	Adaptat . en +	Adaptat. en -	Total
Prévisions des recettes globales	7.633.765,80	0	0	7.633.765,80
Prévisions des dépenses globales	7.281.600,04	0	0	7.281.600,04
Résultat présumé au 31/12 de l'ex.n-1	352.165,76		0	352.165,76

7.2.2. Service extraordinaire (partie centrale)

Budget précédent	Après dernière MB	Adaptat . en +	Adaptat. en -	Total
Prévisions des recettes globales	3.519.484,02	0	1.784.407,00	1.735.077,02
Prévisions des dépenses globales	3.519.484,02	0	1.784.407,00	1.735.077,02
Résultat présumé au 31/12 de l'ex.n-1	0	0	0	0

7.3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées) :

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	670.644,00	21.11.2018
Zone de police	424.243,72	07.12.2018
Zone de secours	Pas encore voté	Pas encore voté

Fabriques d'église :		
Celles	14.412,88	12.09.2018
Ciergnon	20.844,35	23.10.2018
Custinne	20.580,43	23.10.2018
Finnevaux	6.184,30	23.10.2018
Gendron	10.524,14	23.10.2018
Hour	15.098,70	23.10.2018
Houyet	19.868,82	23.10.2018
Hulsonniaux	835,02	23.10.2018
Mesnil-Eglise	1.292,42	23.10.2018
Mesnil-St-Blaise	14.429,93 Subvention extraordinaire	12.09.2018
Wanlin	Pas encore voté	Pas encore voté

8. A l'unanimité :

8.1. ENSEIGNEMENT : PLAN DE PILOTAGE

Décide de signer une convention d'accompagnement et de suivi avec le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la 1^{ère} phase des plans de pilotage et désigne un référent PO en la personne d'Arnaud SAUSSEZ, employé à l'administration communale.

8.2. CHARTE DE LA CENTRALE DE MOBILITÉ

Décide de reconduire l'adhésion à la charte de la centrale de mobilité de l'asbl Mobilisud pour l'exercice 2019, avec une participation communale de 0,50€/habitant et de désigner M. Etienne MAROT, Conseiller communal, pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de Mobilisud.

8.3. DÉLÉGATION AU COLLÈGE COMMUNAL

Donne délégation au Collège communal en matière d'engagement et de licenciement d'agents contractuels jusqu'au 31 décembre 2024.

A huis clos, désigne un conseiller en aménagement du territoire et urbanisme ainsi qu'un conseiller en environnement pour l'exercice 2019 et ratifie diverses désignations temporaires dans l'enseignement.